

Accessibilité : opération coup de poing

L'Association des paralysés de France a mené une opération hier, avant l'étude de l'ordonnance sur l'accessibilité pour tous.



Les adhérents de l'APF ont distribué des tracts, hier après-midi.

L'Association des paralysés de France (APF) mène des actions coup de poing depuis plusieurs mois, contre l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui « **revient en arrière sur l'accessibilité en France** », selon Mathieu Mamberta, directeur de la délégation du Calvados. Les adhérents de l'association ont souhaité montrer leur mécontentement avec une dernière protestation, hier. Avant l'étude de l'ordonnance par le Sénat à partir du 2 juin.

Une quarantaine de bénévoles de la délégation de l'APF a mis en place un barrage au niveau du rond-point du 36^e Régiment-d'Infanterie de Caen. « **Notre but est de sensibiliser les automobilistes et passants à ce qui se passe réellement autour de la question de l'accessibilité. Il faut que tout le monde prenne conscience des revirements de situation** », explique Mathieu Mamber-

ta.

L'association est contre l'ordonnance du 26 septembre, qui « **chamboule les normes sur l'accessibilité en France** ». Celle-ci contredit la loi de 2005, qui prévoyait la mise en place de normes d'accessibilité pour tous (personnes handicapées, âgées, femmes enceintes...) à partir du 1^{er} février. « **La loi de 2005 prévoyait, par exemple, que tous les bus soient accessibles aux fauteuils roulants. Mais avec la nouvelle ordonnance qui sera étudiée au début du mois de juin, ce ne sera plus obligatoire.** »

Mathieu Mamberta et les adhérents de l'association s'indignent face à ces modifications. « **Nous comprenons que les délais d'application de la loi de 2005 aient été repoussés, vu la complexité de la situation, mais cela n'explique pas ce retour en arrière.** »

O. France 2810545